

Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

**CENTRE TECHNOLOGIQUE
MEDITERRANEEN DE METROLOGIE
CENTRE LES CREUSETS
RTE DE LANCON
13250 ST CHAMAS**

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile souscrit sous le numéro **46517554**, qui a pris effet le **07.03.2011**.

Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

- Formation, conseil et accompagnement dans l'étalonnage de masses, de la métrologie et de ses applications.
- Organisation de comparaisons inter-laboratoires dans les domaines des étalonnages et des essais à l'exclusion de toutes préconisations. **IL EST RAPPELE QUE SONT EXCLUS LES DOMMAGES RESULTANT DE PRESTATIONS A DESTINATION DU NUCLEAIRE, SPATIAL, AERONAUTIQUE, MEDICAL ET CONSTRUCTION.**
- Prestation d'étalonnage de masse pour moins de 25% du chiffre d'affaires (dont -0,70% dans le domaine nucléaire).

La présente attestation est valable pour la période du 07/03/2023 au 06/03/2024.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

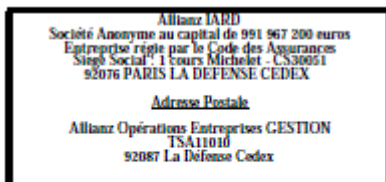
Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

La présente attestation est valable uniquement sous réserve du paiement de la prime par le souscripteur.

Etablie à LYON, le 22/03/2023

Pour Allianz,

Allianz



Frédéric Baccelli

Attestation Responsabilité Civile

Responsabilité Civile

RESPONSABILITE CIVILE	Garanties accordées	Montants maximums garantis
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION (dispositions générales COM08813)		
<p>♦ <u>Dommmages ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement</u> (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous) Tous dommages confondus <u>Sans pouvoir dépasser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommages matériels et immatériels consécutifs Sauf cas ci-après : <ul style="list-style-type: none"> • Vol par préposés - Dommages immatériels non consécutifs <p>♦ <u>Dommmages résultant d'une atteinte à l'environnement</u> (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous dommages confondus <p>♦ <u>Dommmages corporels à vos préposés et matériels accessoires</u></p>	<p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p>	<p>6 100 000 EUR par sinistre</p> <p>800 000 EUR par sinistre</p> <p>15 300 EUR par sinistre</p> <p>305 000 EUR par sinistre</p> <p>300 000 EUR par année d'assurance</p> <p>1 000 000 EUR par année d'assurance</p>
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE (annexe spécifique DEE334 OU AUTRES REFERENCES)		
<p>♦ <u>Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus</u> <u>Sans pouvoir dépasser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommages immatériels non consécutifs - Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens (objets et documents) remis en vue de l'exécution d'une prestation 	<p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p>	<p>2 000 000 EUR par année d'assurance</p> <p>300 000 EUR par année d'assurance et par sinistre</p> <p>50 000 EUR par sinistre</p>

DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

Frais et honoraires pris en charge quel que soit le nombre de victimes	OUI	30 000 EUR par année d'assurance	Seules entrent dans la garantie Recours, les réclamations que vous pouvez concrètement chiffrer à plus de 300 EUR
--	-----	----------------------------------	--

Attestation Responsabilité Civile